



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 24 JUILLET 2017****Date de la convocation : 18 juillet 2017**

L'An deux mille dix-sept et le vingt quatre du mois de juillet (24.07.2017) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 18 juillet 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 11

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Délégué titulaire), M. AUFRERE Bruno (délégué suppléant)

REPRESENTES : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné procuration à Mme DEBIAIS (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) a donné procuration à Mme BOURDONCLE (Déléguée titulaire)
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné procuration à M. DELBREIL (1^{er} Vice-Président)

EXCUSES : 3

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire),
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)

M. Bruno AUFRERE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N°07/2017-05
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-4, L. 1411-10, et L. 1413-1

Vu les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;

Vu la délibération du Conseil syndical n°06/2017-05 du 12 juin 2017 relative aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

La création et la consultation d'une Commission Consultative des services Publics Locaux sont un préalable nécessaire notamment pour confier la gestion d'un service public à un délégataire, pour créer une régie dotée de l'autonomie financière ou encore pour conclure un marché de partenariat.

La Commission Consultative des services Publics Locaux doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

S'agissant des membres issus du Conseil syndical, par délibération du 12 juin dernier, ce dernier a fixé les modalités de dépôt des listes.

Dans le respect des modalités prévues pour cela, la liste suivante a été présentée :

Madame Marie-Claude NEGRE (titulaire)	Madame Francine DEBIAIS (suppléante)
Monsieur Christian QUATRE (titulaire)	Monsieur Bernard GARGUY (suppléant)
Monsieur Thierry DELBREIL (titulaire)	Monsieur Claude VIGOUROUX (suppléant)
Madame Monique FERRERO (titulaire)	Monsieur Claude VERIL (suppléant)
Monsieur Claude JEAN-JEAN (titulaire)	Madame Catherine BOURDONCLE (suppléante)

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **ELIT** comme membres de la Commission Consultative des services Publics Locaux, en plus du Président du Conseil syndical ou de son représentant, les personnes suivantes :

Nom et Prénom des membres du Conseil syndical	Qualité
Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Madame Marie-Claude NEGRE Monsieur Christian QUATRE Monsieur Thierry DELBREIL Madame Monique FERRERO Monsieur Claude JEAN-JEAN	Titulaires

Nom et Prénom des membres du Conseil syndical	Qualité
Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Madame Francine DEBIAIS Monsieur Bernard GARGUY Monsieur Claude VIGOUROUX Monsieur Claude VERIL Madame Catherine BOURDONCLE	Suppléant(e)s

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **31 JUIL. 2017**

et de la publication le **31 JUIL. 2017**

Fait à Montauban, le **31 JUIL. 2017**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS